



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 11101

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation délicate dans laquelle vont rapidement se trouver les écoles de l'académie d'Aix-Marseille suite à l'annonce du ministère qui souhaite diminuer de 20 % le nombre d'inscrits sur les listes complémentaires de recrutement du professorat des écoles, cette liste étant établie afin de permettre le remplacement des enseignants en cas de vacance de postes suite à des congés parentaux, des décès, de longues maladies ou suite à des départs en retraite. Dans l'académie d'Aix-Marseille, la baisse constatée est de 44 % (224 inscrits en 2001, 183 en 2002 et seulement 126 personnes prévues dans le budget accordé cette année). De telles restrictions engendrent un important problème de fonctionnement des écoles dans la mesure où, les postes vacants n'étant pas pourvus, les classes se trouvent surchargées. Les élèves sont donc lésés puisqu'il est alors difficile aux professeurs des écoles de dispenser un enseignement de qualité et d'assurer la continuité des apprentissages. Il souhaite par conséquent savoir ce qu'il compte entreprendre pour que les écoliers des différentes académies de France aient les mêmes chances de réussite.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts dans les académies aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles a sensiblement augmenté depuis la session 2000. C'est ainsi que l'académie d'Aix-Marseille est passée de 450 postes offerts à la session 2000 à 491 postes à la session 2002. En conséquence, le nombre de personnes recrutées sur les listes complémentaires des concours est appelé à diminuer et cette diminution s'amorce d'ailleurs sur le plan national dès la présente année scolaire, ces recrutements étant seulement destinés à pourvoir les emplois dont la vacance apparaît après la rentrée scolaire. S'agissant précisément de l'académie d'Aix-Marseille, ce sont 155 personnes qui ont été recrutées sur les listes complémentaires durant la présente année scolaire, dont 89 personnes pour le seul département des Bouches-du-Rhône.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11101

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 473

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4298